



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 22 septembre 2022

Publié le 26/09/2021

Date convocation : 14 septembre 2022

Présents ou représentés : 23

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil L'an deux mille vingt-deux et le jeudi vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Corinne CAPEL, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Charly MARTIN, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Annie MERIC, Bernard ROURE, Vincent TAURELLE, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Pouvoirs : Emmanuelle NITOT à Mireille BOUCHE, Dominique PASQUIER à Hervé BRAHIC, Annie SZUBA à Yvon BONZI, Régine PESENTI à Luc VEYRAT, Alain CLEMENT à Pierre DELCASSO, Stéphanie MENEHINI à Rino BENELLI

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

UNANIMITE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Acquisition parcelles AR509 – AR505 – AR533 – AR271

UNANIMITE

1. RPQS 2021 Eau potable

Le Conseil municipal **ADOpte** le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

UNANIMITE

2. RPQS 2021 Assainissement

Le Conseil municipal **ADOpte** le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

UNANIMITE

3. Création de poste

Considérant qu'il revient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois (création et suppression) à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

Sous réserve de l'avis du comité technique,

Le conseil municipal décide :

-de créer au 01/10/2022 un poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires pour le remplacement d'un agent parti en retraite,

-de supprimer au 01/10/2022 : 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires non pourvu et 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet non pourvu d'un agent parti en retraite.

UNANIMITE

4. ONF coupe de bois 2022

Le conseil municipal décide de la destination des coupes de bois brûlé pour l'exercice 2022 et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations.

UNANIMITE

5. Vente parcelle AP 938

Le conseil municipal approuve la vente d'une partie de la parcelle AP 938 d'une superficie de 646 m² à la SCI OCTOPUS pour un montant total de 96 900 euros.

UNANIMITE

6. Rapport SICTOMU 2021

Le Conseil municipal **ADOpte** le rapport 2021 du SICTOMU.

UNANIMITE

7. Achat parcelles consorts OZIL

Le Maire rappelle le projet de la commune de réaliser un aménagement urbain sur la parcelle AR509 sise Avenue Pierre de Cabissole ainsi qu'un grand parking.

Il propose aux membres du Conseil municipal d'acquérir les parcelles AR505, AR533, AR271 et une partie de la parcelle AR 509 de 5675 m² soit une surface totale de 41 681 m² appartenant aux consorts OZIL, pour un montant total de 345 000 euros.

UNANIMITE

DECISION DU MAIRE

- Décision du maire n° 2022-12 pour la signature d'un devis de 12 531.60 € TTC avec LA POSTE pour d'un audit et d'un projet d'adressage de la commune.

La séance est levée à 19 heures 45

Le Maire,
Yvon BONZI



